

VIE PRATIQUE

- Les horaires : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi / 8h – 16h (collège 16h30)
- Accueil et garderie : 7h30 / 16h30– 17h30 (étude dirigée par niveau de classe du CE au collège – Forfait annuel)
- Horaires de sortie exceptionnelle (rendez-vous avec justificatif) : 10-10h30 / 12h-13h30
- Les vacances scolaires (2023-2024) : 21 Octobre au 06 Novembre / 21 Décembre au 08 Janvier / 10 au 26 Février / 23 Mars au 08 Avril / 08 au 13 Mai / 18 au 23 Mai
- La cantine, au choix : Le panier repas personnel ou le traiteur scolaire (engagement annuel). Dans les deux cas, chaque élève doit se munir de son nécessaire (assiette, couverts, serviette, set de table, timbale)
- La démarche qualité : Initiée dès l'ouverture de l'école en Septembre 2014, elle doit permettre une qualité constante d'enseignement et des procédures efficaces pour le fonctionnement quotidien. Cette démarche s'adapte à la réalité concrète du terrain tout en favorisant la qualité constante du projet éducatif.
- La vie spirituelle : Elle est le socle du projet éducatif de l'école. Une éducation à la lumière de la foi catholique, une formation vertueuse et morale qui doit caractériser progressivement la vie du chrétien, une adhésion pleine et entière au magistère de l'Eglise catholique en union avec le Saint Père le pape, l'évêque et les prêtres diocésains.

La prière est donc quotidienne : la semaine commence par une prière commune qui rassemble tous les élèves et tous les enseignants.

A cette occasion, une vertu particulière à mettre en pratique est proposée : *La sainteté ne consiste pas seulement à « ne pas faire le mal », mais surtout à s'efforcer de « faire ce qui est bien pour soi et pour les autres ».*

Une messe périodique par niveau de classe est célébrée par le prêtre de la paroisse. Des temps de confession sont proposés régulièrement. L'Adoration eucharistique et le Rosaire sont également proposés.